

Action

► Un mois de janvier chaud

Janvier 2010 : l'action en continu:

Dénoncer les diverses mesures rétrogrades prises pour l'Education Nationale ;

Alerter les parents, les élus sur les menaces qui pèsent sur le service public d'Education ;

Exiger une autre politique éducative qui assure la réussite de tous les jeunes.

21 Janvier :

Grève fonction publique à l'appel de la FSU, de la CGT, de SUD, de l'UNSA et du SGEN/CFDT, de la FGR

27 janvier :

RIS à 14h à Cahors :

30 janvier :

Manif nationale à Paris à l'appel de la FSU

Manif nationale à Paris, je m'inscris :

La FSU organise une manif nationale à Paris.

Afin de préparer au mieux cette action, nous vous demandons de vous inscrire :

Prénom et Nom :
souhaite participer à la manif de Paris.

Prénom, Nom :
ne pourra pas venir à Paris mais participe en versant la somme de : €
(à retourner dans l'enveloppe T)

Le Gouvernement continue à s'attaquer frontalement à la Fonction publique et aux services publics. Le Président de la République revendique clairement cette politique qui a amené à supprimer plus de 100 000 emplois dans la fonction publique d'Etat depuis 2007.

Cette politique est aggravée par les attaques contre le statut, l'individualisation des rémunérations et la mise en concurrence des agents, les effets de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et de la Réorganisation Administrative Territoriale de l'Etat (RéATE) qui ont des conséquences néfastes sur les conditions de travail des personnels et sur la qualité du service public rendu à la population.

L'Education nationale, déjà mise à mal par une saignée sans précédent de ses effectifs, l'Enseignement Supérieur et la Recherche, sont frappés de plein fouet par des réformes plus régressives les unes que les autres.

L'hôpital public, asphyxié par une pénurie gravissime d'emplois et une recherche de rentabilité à tous crins, est en danger.

Le Gouvernement fait pression sur les collectivités territoriales pour qu'elles appliquent scrupuleusement le même dynamitage de la fonction publique. De plus, le projet de loi sur les collectivités territoriales constitue un recul démocratique important.

Face à la politique destructrice du Gouvernement, les personnels organisent la résistance. Depuis des mois, les mobilisations se succèdent (agents territoriaux, hôpitaux publics, la Poste 18 mois de lutte, l'éducation, la culture, l'ONF, la DGCCRF, les finances publiques, l'équipement...) que nous soutenons totalement.

Alors que, pour répondre aux exigences de la situation sociale, le rôle de la fonction publique et des services publics n'a jamais été aussi important, il est urgent notamment :

- ☛ de créer les emplois nécessaires et de donner les moyens aux services publics de répondre aux besoins croissants de la population partout sur le territoire ;
- ☛ de revenir sur les suppressions au budget 2010 et pourvoir aux remplacements des départs en retraite ;
- ☛ d'assurer le maintien et la progression du pouvoir d'achat de tous les personnels par l'augmentation du point d'indice et une reconstruction de la grille ;
- ☛ de revenir sur toutes les réformes régressives ;
- ☛ d'abroger la loi dite de « mobilité » ;
- ☛ de prendre des mesures pour combattre la précarité.

Sur ces revendications, nous appelons à débattre et à agir dès la semaine du 11 janvier pour permettre de faire converger les mobilisations et de construire un temps fort, de grèves et de manifestations, le 21 janvier 2010.

Nos organisations conçoivent cette période d'action comme s'inscrivant dans le processus nécessaire (dans la durée) permettant la convergence des luttes les plus larges et les plus unitaires, avec l'ensemble de la population et des acteurs attachés aux services publics ainsi qu'à la Fonction publique, pour l'aboutissement de nos revendications.



SNUipp 46 80, Rue des Jardiniers 46000 Cahors ☎05 65 22 12 79 ☎05 65 22 15 28
<http://46.snuipp.fr> mel: snu46@snuipp.fr Directeur de la publication : Yves Mespouh  - Fontgrumel - 46220
Prayssac Imprim  par nos soins Prix 0,50 € N  ISSN :1241-3542 N  CPPAP : 0407 s 07301

Dispens  de timbrage CAHORS CC T1



D pos  le 12/01/2010

Suppl. 2 au N 79 nov. 2009 trimestriel

SORTIR DE NOTRE ENLISEMENT

PRESSE

Comprendre les r formes de l' cole qui se mettent en place plus particuli rement avec le gouvernement Sarkozy n'a rien d' vident parce que nous avons affaire   des r formes ponctuelles et successives dans une coh rence d'ensemble souvent masqu e par des effets id ologiques anesth sants. De plus, ce nouveau r gime scolaire tente de se donner une l gitimit  par la critique de l'ancien mod le d' cole, pour exemple, vous avez tous entendu lors de la grande messe de rentr e combien nos pr c dents projets d' cole  taient inefficaces.

L' cole manag riale se met bien en place et commence   faire sentir des effets comme d sarroi et lassitude.

La campagne pluriannuelle de suppression de 80000 postes d'enseignants a frapp  les esprits : 11200 postes en moins en 2008, 13500 en 2009, 16000 en 2010 ; en r alit , ces mesures d' conomie sont aussi un levier pour accro tre la productivit  et pousser les enseignants   « travailler » autrement selon une logique de r sultats et non plus de statuts.

De plus, leur efficacit  doit passer par une am lioration de leurs r sultats mesurables par les  valuations nationales mais avec 2 heures d'enseignement en moins et une suppression massive des RASED.

La masterisation du niveau de recrutement et la suppression de la formation professionnelle de fonctionnaire stagiaire d montre encore une  conomie de postes mais aussi confirme la toute puissance du dispositif de concurrence et de surveillance : piloter des « op rateurs »   l'aide d'instruments manag riaux de proximit .

Nous ne pouvons accepter de mettre en place un syst me  ducatif   l'image d'une soci t  n olib rale et s curitaire.

C'est pourquoi la FSU, la CGT, l'UNSA et SUD Solidaires appellent   la gr ve de la fonction publique le 21 janvier. R agissons ensemble, faisons de cette journ e une mobilisation r ussie.

Carte scolaire :

La dotation acad mique est connue : plus 79 postes. Vendredi 15, un groupe de travail rectoral se tiendra pour r partir les postes dans les d partements.

Le SNUipp vous demande de remplir en ligne le formulaire de contr le syndical carte scolaire que vous trouverez sur le site : <http://46.snuipp.fr/spip.php?article777>

Ces informations nous sont pr cieuses pour d fendre les ouvertures et combattre les fermetures.

Sommaire

Page 1 : Editorial : sortir de notre enlissement ; carte scolaire.
Page 2 et 3: Avenir des RASED ; Cong s de maladie : pas d'abus ;
Evaluation : le danger est toujours l  ; formation des enseignants.
Page 4 : action : un mois de janvier chaud



**Enseigner, un m tier qui s'apprend.
Enseignant, un m tier qui se d fend.
En janvier, il est temps !**



SNI linn

Pour  tre au plus pr s de l'action, le SNUipp  dite une lettre  lectronique. Pour s'y inscrire, envoyez un mail   snu46@snuipp.fr avec la mention lettre d'information.



Avenir des RASED : les syndicats s'adressent au ministre

Les organisations syndicales (Se-Unsa, Sgen-CFDT, Snuipp, FO, CGT Educ'action) réunies avec les associations professionnelles (AFPEN, FNAME et FNAREN) et les associations de parents d'élèves (FCPE, PEEP) ont décidé d'adresser le 11 décembre, une lettre ouverte au ministre de l'Education Nationale, pour l'alerter sur la situation des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED).

En effet, après la mobilisation exceptionnelle de l'an passé (250 000 signatures de la pétition « sauvons les RASED ») 1500 postes ont cependant été fermés et 1500 personnels ont été nommés sur des postes dits « surnuméraires ». Malgré la parution de la circulaire 2009-088 soulignant l'existence des RASED à l'Ecole, l'inquiétude demeure :

- sur le maintien de tous les postes de réseaux d'aides, à l'occasion de la carte scolaire 2010, dans le contexte de

suppression globale de 16 000 postes dans l'Education Nationale.

- sur les départs en stages de formations spécialisées : seuls 36 candidats ont été retenus pour l'aide rééducative et 119 pour l'aide pédagogique, alors qu'ils étaient 252 et 544 l'année précédente.

- sur le devenir des centres de formation ASH, et de l'ensemble des formations spécialisées et DEPS*, dans le nouveau cadre universitaire de formation des maîtres.

Sur l'ensemble de ces sujets, les organisations syndicales et les associations demandent une audience au ministre de l'Education, pour exiger que les dispositifs d'aides spécialisées aient les moyens de poursuivre leur mission pour la réussite de tous les enfants à l'Ecole.

Congés de maladie : pas d'abus dans les écoles

Dans le LOT, depuis le début de l'année, malgré un soi disant surnombre de postes pour le département, la situation sur le front des remplacements est devenue insoutenable. On ne compte plus le nombre de collègues non remplacés ou remplacés à mi-temps. Face à cette situation, l'administration a décidé de supprimer des stages et d'employer des BFC pour les remplacements des absences.

Comment en est-on arrivé là ? La suppression des postes, année après année, ne serait-elle pas une des conséquences ?

Un groupe de travail devrait se tenir à l'inspection académique pour examiner le problème.

En attendant, le SNUipp renouvelle ses consignes : renvoi des élèves dès le deuxième jour d'absence non remplacée.

Avertir les élus, l'administration et bien sur le syndicat (<http://46.snuipp.fr/spip.php?article823>).

11 jours d'absence des enseignants du primaire pour congés de maladie : c'est ce que révèle la presse dans une étude de 2008 déjà évoquée en juillet et réalisée par un cabinet privé dans 4 départements tests. En réponse à une lettre du SNUipp, Luc Chatel, Ministre de l'éducation nationale, estimait alors qu'il n'existe pas d'abus puisque « les enseignants du premier degré sont, par rapport à la moyenne des salariés du secteur privé, plus jeunes avec un taux de féminisation plus important [...] En outre, les professeurs des écoles sont plus exposés aux maladies que les salariés du privé en raison du nombre de maladies bénignes, telles que les gripes ou les gastro-entérites dont les enfants sont souvent porteurs ».

Selon la presse, les données font état d'un nombre de jours de congés maladie de 11 par an pour les enseignants des écoles. Un chiffre qui se situe dans la moyenne des autres corps de la fonction publique : 13 aux affaires étrangères, 15 à l'équipement ou à la justice, 17 au sein de la police nationale....

Par ailleurs, plus de 40% des journées d'absence sont dues à des congés de maternité dans une profession où 3 personnes sur 4 sont des femmes, la majorité d'entre elles ayant moins de 40 ans. Une autre étude de l'INSEE montre que les femmes et notamment les jeunes mères de famille ont plus d'absence que les autres salariés en raison « des contraintes de conciliation entre charges familiales et activité professionnelle ». En matière de congé de maladie, le SNUipp demande que l'État employeur assume ses responsabilités et mette en place une médecine du travail avec des actions de prévention, un suivi des personnels, un nombre suffisant de postes adaptés pour les personnels en difficulté.

Le SNUipp demande également que cesse la politique de suppressions de postes qui pèse sur les conditions de travail et qui conduit des enseignants remplaçants à être affectés sur des postes permanents, ce qui diminue d'autant les moyens affectés aux remplacements.

Evaluations : le danger est toujours là !

Les organisations syndicales se sont adressées au ministre au sujet des évaluations CM2 et CE1 (voir lettre sur le site : <http://46.snuipp.fr>).

Le SNUipp a élaboré le plan d'action :

- proposition d'une motion du conseil des maîtres ;

- lettre aux parents ;

- signature d'une carte de vœux dans le cadre de la grève et de la manifestation nationale intégrant la demande de suspension et de remise à plat du dispositif d'évaluation pour permettre la mise en place d'évaluations qui aident les élèves et les enseignants ;

- Ne pas faire passer d'exercices correspondant à des notions non étudiées depuis le début de l'année ;

- Ne rendre compte des résultats des évaluations qu'aux élèves et aux parents de la classe concernée ;

- Le SNUipp refuse toute publication des résultats école par école. Il met à disposition un outil pour ne transmettre que les résultats des écoles anonymés.

Tous les documents, lettre, carte de vœux, motion, logiciel seront sur le site.

Nouveau dispositif pour la formation des enseignants : pour les syndicats, c'est non !

Le 16 décembre, à l'IUFM de Cahors, les étudiants, les stagiaires, les enseignants, les syndicats et la FCPE se sont donné rendez-vous, lors d'une AG, pour parler des actions à mettre en place pour faire retirer la réforme de la formation. En effet, il devient urgent de mobiliser parents et enseignants à propos des modifications importantes de la formation.

A la rentrée de septembre, il y a un grand risque de voir de nouveaux collègues, sans aucune formation, prendre en charge une classe car ils auront réussi le concours de prof d'école, leur master en poche.

C'est ce que prévoit la réforme actuelle de la formation.

Très concrètement, les actuels étudiants passeront écrits et oraux ce printemps et, s'ils sont admis, seront pour 2/3 temps en classe dès la rentrée avec seulement 1/3 du temps passé à l'IUFM.

Par ailleurs, les étudiants de Master2, qui désireront passer les écrits du concours en septembre, se verront (pour certains d'entre eux) proposer un stage en responsabilité et prendront en charge une classe pendant 108 heures, sans aide de formateurs et sans support théorique. L'ensemble des syndicats et la FCPE s'inquiètent du manque d'aller-retour entre théorie et pratique.

Autrement dit, les étudiants ou bien les stagiaires, fraîchement sortis des études, devront gérer l'hétérogénéité des élèves, les intégrations scolaires, l'aide aux élèves en difficulté, le contact avec les parents, le travail en équipe, tout en préparant les séances de classe, tâche conséquente en début de carrière. On ne nous fera pas croire qu'il est possible d'enseigner sereinement, dans une classe pluri-niveaux de 25 élèves lorsqu'on n'a pas de temps pour prendre du recul sur ses séances.

Le SNUipp appelle les enseignants à se mobiliser pour :

- l'abandon de la réforme, le retrait des décrets et l'ouverture de négociations pour obtenir une véritable formation professionnelle de niveau master.

- la mise en place de masters et des épreuves de concours en M1, articulant les dimensions disciplinaire, pédagogique et professionnelle.

- le développement des IUFM et le maintien de l'année de fonctionnaire stagiaire en alternance avec 60% de formation à l'IUFM, et 40% en stage.

- la mise en place de dispositifs permettant à tous les étudiants d'accéder au métier d'enseignant et l'augmentation de postes au concours.

	Actuellement	Après la réforme
Année 1	Licence	Licence
Année 2	PE1 (stages en observation et pratique accompagnée) <i>Concours: admissibilité en avril</i> <i>Concours: admission en juin</i>	Master 1 (stages en observation, pratique accompagnée éventuellement)
Année 3	PE2 Fonctionnaire stagiaire (60% à l'IUFM, et 40% en responsabilité)	<i>Concours: admissibilité (septembre)</i>
		Master 2 (stage en responsabilité) <i>Concours: admission (juin)</i>
Année 4	PET1	Fonctionnaire stagiaire (2/3 en classe, 1/3 à l'IUFM)
Année 5	PET2	PET1

Trop perçu : vous n'avez pas à payer !

De nombreux collègues se voient contraints de rembourser à l'administration des sommes perçues à tort, parfois de nombreuses années après que les versements aient été effectués. Ces trop perçus peuvent parfois être très importants et sont récupérés sur la base de la quotité saisissable.

Or, une jurisprudence maintenant bien établie, tant au niveau des tribunaux administratifs que du Conseil d'état, permet d'**engager systématiquement des recours pour demander l'annulation de ces remboursements**.

L'ensemble de cette problématique relève de ce qui est appelé "acte créateur de droit" : l'administration, en versant à tort une indemnité ou un salaire auquel le fonctionnaire n'a pas droit, crée pourtant un droit à son égard. Si dans un délai de 4 mois qui suivent la prise de décision octroyant un avantage financier à un collègue, l'administration n'est pas revenue sur sa décision, elle ne pourra plus la retirer, c'est-à-dire en demander le remboursement.

Vous avez reçu un avis de remboursement, contactez le SNUipp pour la démarche à suivre...